



Mission régionale d'autorité environnementale
de Bourgogne-Franche-Comté24/09

**Information sur l'absence d'avis de
la Mission régionale d'autorité environnementale
relatif à l'élaboration de la carte communale
de Fussey (Côte d'Or)**

n°BFC – 2018 – 1770

Par courrier reçu le 1^{er} aout 2018, la commune de Fussey (Côte d'Or) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme. Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 1^{er} novembre 2018, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.